

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 juillet 2009**

L'an deux mil neuf le vingt sept Juillet à dix neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

Etaient présents :

Mme LE DAVAY Catherine, M. BLANCHARD Michel, M. JANNIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Claude, Mme ADAM Marielle, M.CHARON Michel, M.TARAMAZZO Jean-Louis, Mme KUCHLY Agnès, Mr MARCHAND Jean François, Mme De CLARENS Geneviève.

Absents excusés :

Mme MARIN Laurence qui a donné pouvoir à Mme GOSSARE Mr BLANCHARD Michel.

Mme LALLIER Jacqueline qui a donné pouvoir à Mr BLANCHARD Michel.

Mme BELTOISE Katia qui a donné pouvoir à Mme KUCHLY Agnès

Absent non excusé

Mr BLESTEL Alexandre

Mmes KUCHLY ; De CLARENS ; ADAM sont arrivées à 19h25

Secrétaire de séance :

Mme GOSSARE

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte rendu

Autorisation signature du marché voirie : rue des Sources

Délibération sur la répartition des charges locataire du logement communal.

CAO du 20/05/2008.

Protocole location barnum

Convention avec le PNR entre St Forget et le Mesnil st Denis pour octobre 2009

Délibération programme triennal 2009/2010/2011 pour demande de subvention au Conseil Général

Délibération sur le prix assainissement 2008 fixant le tarif de la commune

Délibération décidant de révision d'un PLU

- ♦ mise en révision du POS actuel
- ♦ élaboration du PLU

Questions diverses

Rapport oral de chaque commission

Infos diverses.

Madame le Maire constate qu'il y a le quorum pour ouvrir la séance

**Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
Appel d'offres dans le cadre des programmes retenus dans le Contrat rural.
Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

Délibération autorisant la signature du marche a procédure adaptée concernant les travaux de voirie

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de REFECTION DE LA VOIRIE relevant de la procédure adaptée,

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme.

Madame le Maire précise que vu les montants estimés des travaux, la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 22 juillet dernier à 18 heures à retenue la société PROBINOR pour un montant de travaux de 79 771 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec la société PROBINOR pour un montant de travaux de 79 771€. Ht

Délibération Répartition des charges pour le locataire du logement communal

Vu le logement communal situé au dessus de la bibliothèque,

Vu le courrier envoyé au locataire concernant une proposition de répartition des charges,

Considérant que le locataire est d'accord sur le principe de la répartition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

De valider les répartitions des charges, comme suit

Gaz de France : 1257,20 € / an

Eau : 70,20 € / an

Electricité : 759,09 € / an

Soit un total annuel de 1 449,90 € soit 120,82 € mensuel.

D'appliquer ce montant des charges mensuel à compter du 1^{er} Septembre 2009,

Dit que ce montant sera réclamé en même temps que le loyer.

Dit que les charges seront réévaluées chaque année au 30 juin.

Commission d'appel d'offres

Suite aux délibérations du 15 mai 2008 et du 15 juin 2009 concernant la mise en place d'une commission d'Appel d'offres,

Elles sont revues afin que Monsieur TARMAZZO remplace Madame MARIN.

Location d'un Barnum

Monsieur Jean-Louis JANNIN présente au conseil Municipal le protocole de Location du Barnum qui appartient à la commune.

Le projet sera validé lors du prochain conseil.

Délibération autorisant madame le Maire à signer la Convention avec le PNR- Saint Forget , le Mesnil ST Denis et le Théâtre Quantique.

Autorisation de signer la convention « voyage de nuit avec Cyrano et Gassendi » entre le PNR, la commune de Saint Forget, la commune du Mesnil Saint Denis et le Théâtre Quantique.

Il s'agit d'une déambulation nocturne le 10 octobre 2009 qui sera ponctuée d'interventions théâtrales mettant en scène Cyrano de Bergerac, habitant de Saint Forget et de Pierre Gassendi astronomes qui était un hôte de marque au château du Mesnil Saint Denis. Cette déambulation s'achèvera dans la salle communale du Mesnil Sevin où les participants pourront se restaurer et ensuite se rendre à une observation du ciel nocturne guidée par des astronomes amateurs, à quelques mètres de la salle.

Une participation financière de 400 € sera versée au Théâtre Quantique pour leur prestation.

Le conseil Municipal à l'unanimité donne l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention.

Délibération sollicitant une subvention dans le cadre du programme triennal 2009/2010/2011 en matière de voirie

Madame le maire expose au conseil municipal le programme triennal 2009/2010/2011 d'aide aux communes en matière de voirie,

Il est proposé d'effectuer les travaux sur le hameau de la grand'maison et le centre du village,
Les autres opérations seront reportées sur le prochain contrat triennal de 2012/2013/2014.

et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

-Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2009/2010/2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie.

La subvention s'élèvera à 122 220€ hors taxes soit 70% du montant de travaux subventionnables de 174 600 € hors taxes

Travaux Voirie Grand' maison

Dans le cadre du programme triennal 2009 /2010 /2011

Suite à l'obtention des subventions du Conseil Général 78, Madame le Maire

demande l'autorisation au conseil municipal de passer un appel d'offres pour

les travaux de voirie sur le hameau de la Grand'Maison.

Délibération part communale sur le prix de l'eau

Après avoir entendu l'exposé de Mr MATHIEU

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

que le tarif de la part communale dans le prix du m3 d'eau est fixée à 1.0297€ pour l'année 2008.

Délibération prescrivant la révision du POS et élaboration d'un PLU

Mme le Maire expose que la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi SRU) du 13 décembre 2000 a notamment remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) par un nouveau document, le Plan Local d'urbanisme (PLU), différent dans son contenu du POS et expose que cette loi a prévu que la transformation en PLU soit être réalisée à l'occasion de la **mise en révision** du POS.

Mme le Maire expose ensuite que la révision du POS actuel est rendue nécessaire afin de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique et réglementaire (opérationnel)

pour la Commune qui traduit les orientations d'aménagement et d'urbanisme souhaitées par les élus et facilite les négociations avec les autorités de l'Etat et les partenaires. En particulier le PLU permettra de mettre en compatibilité le POS établi en 1979, révisé en 1981 et modifié en 2005 avec la nouvelle Charte du Parc Naturel de la Haute vallée de Chevreuse prévue en 2011 et avec les Schémas Directeurs (SCOT) régionaux.

Mme. Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un PLU. En effet le POS actuel modifié en 2005 a joué son rôle de maintien du village avec son caractère rural et minéral.

Aujourd'hui il ne répond qu'imparfaitement aux exigences actuelles des habitants en terme de qualité de vie, d'aménagement et de développement durable.

Une concertation sera faite et revêtira la forme suivante :

–Affichage de la délibération

–*Insert spécial dans le Ferréolien* distribué dans les boites aux lettres exposant les modalités de concertation et les grandes lignes du projet

–Dossier spécial (récurrent) dans le Bulletin Municipal avec une partie « la parole aux habitants »

–Exposition publique organisée avec le concours du PNR et de la DDEA : présentation du projet par une dizaine de panneaux informatifs réutilisables

–Permanences de la commission PLU (similaire à celle de l'urbanisme)

–Registre mis à la disposition des habitants en Mairie

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU. A l'issue de cette concertation, M. le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide :

de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU ;

de donner au maire tous pouvoirs pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de l'élaboration du PLU.

de solliciter de l'Etat conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, qu'une dotation du Conseil Général soit allouée à la Commune correspondant aux frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU ;

de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice 2009

Délibération Contrat Rural

Dans le cadre du contrat rural,

Suite à l'obtention des subventions du Conseil Général 78 et de la région, autorisant la commune à mettre en place son contrat rural ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Madame le Maire

A demander à l'architecte en charge du dossier les Avant Projet Définitif du Projet.

A faire un appel d'offres pour rechercher des entreprises.

Questions Diverses

Monsieur Mathieu communique sur l'avancement des travaux d'assainissement et les travaux de voirie.

Phyto'cités

Suite à des plaintes concernant l'entretien du cimetière, Madame le Maire expose que ce n'est pas du au fait d'un non entretien mais que la convention avec Phyto'cités préconise à la commune de Saint Forget à ne plus utiliser de désherbant chimique.

Mme le Maire constate qu'une défaillance dans l'information est en cause et dès la rentrée une affiche sera apposée sur les portes du cimetière et une information spécifique sera faite, notamment à l'intention des personnes n'habitant plus sur la commune et continuant à venir au cimetière.

Site Internet

Monsieur JANNIN informe le conseil de l'avancée du projet que mène Katia Beltoise concernant le site Internet de la commune, une démonstration sera faite lors du prochain conseil municipal.

Monsieur Blanchard demande qu'un protocole d'utilisation soit également prévu concernant la mise à jour, et l'entretien du site.

Action commune contre les motos le week-end circulant sur la route des dix sept tournants.

Madame le Maire informe le Conseil qu'un courrier commun avec les communes voisines sera envoyé aux pouvoirs publics afin de les sensibiliser à ce problème et essayer de trouver des solutions concrètes.

